

**STELLANTIS &YOU - PEUGEOT LYON VENISSIEUX**

26 Boulevard Irène Joliot-Curie - 69200 VENISSIEUX  
 N° SIRET : 302 475 041 01834  
 Tél : 04 37 90 18 00

<https://www.stellantisandyou.com/fr/nos-concessionnaires/peugeot-stellantis-you-lyon-venissieux-14>



**STELLANTIS &You France SAS**

S.A.S. au capital de 157 712 720 €  
 Imm.PT1 - 210 Bd de l'Europe - 78300 POISSY  
 302 475 041 RCS. Paris - FR 29 302 475 041 - APE 4511 Z  
 N° Orias 13 007 951 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))



DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
ATTESTATION	25/10/2024	90000	GARANTIE PEUGEOT	M2	25/10/2024
<b>3403633921</b>		621351		TVA :	
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIVVO			

MARQUE	N° VIN	DATE 1 <sup>re</sup> MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
PEUGEOT	VF3MCYHZRLL038698	28/05/2020	09J	ATTESTATION	1/1
208	FQ-215-CB	117998		RISTOSKI Alexandre	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	N° de PAGE

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	% REMISE	MONTANT	CT
<b>C : MTT : TOUS TYPES: CHAINE DE DISTRIBUTION</b>					
95P26A INTERVENTION OPERATION	0,10				
PREVENTIVE 3 SUR VEHICULE					

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 90.335 du 12 mai 1990) T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

**NET À PAYER**

C  
F  
D  
M  
R  
E

PAPILLON À JOINDRE  
À VOTRE RÉGLEMENT

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
----	--------------	-------------	----------------

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES**

**MODALITES DE REGLEMENT :** Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L 441-6 du code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de contestation, le **Tribunal de Commerce de notre Siège Social** sera seul compétent. Toute réclamation doit être faite dans les huit jours après réception de la facture.

Voir nos conditions générales de réparation sur la commande de travaux.